

# Les descendants de Sulpice



**Recueil des actes des Darnault  
commune d'Arpheuilles (Indre)**

# MARRIAGE

L'an mil huit cent soixante dix huit, le vingt-trois du  
 mois d'Avril à neuf heures du matin, pardevant Nous Eugène  
 Delcort, Maire et officier de l'Etat Civil de la Commune  
 d'Arpheuilles, Canton de Châtillon, arrondissement de Châteauneuf  
 Département de l'Indre ont comparu publiquement en notre Maison  
 Commune Louis-Eugène Ledoux, Cultivateur, âgé de vingt-six  
 ans, né en la Commune de Saint-Gemmes, Canton de Nézières  
 arrondissement de Blau, Département de l'Indre le dix février  
 mil huit cent cinquante-deux, ainsi que le constate son acte de

N<sup>o</sup> 2

Ledoux  
 Louis-Eugène

Simon  
 Jules-Marie

Joseph Souverain, Cultivateur, âgé de <sup>trois</sup> ~~quatre~~  
 quarante-quatre ans, demeurant aux Bordes, en cette Commune  
 marié de l'époux; Joseph Roy, journalier, âgé de vingt-quatre  
 ans, demeurant au chef-lieu de la Commune de Saulnay  
 Canton de Nézières, Cousin de l'époux et Jean-Baptiste  
 Beignoux, Domestique à la Crémblain, Commune de Saulnay  
 âgé de vingt-sept ans, Cousins de l'époux. Et ont les époux  
 le premier et le quatrième témoins signé avec nous, les pères  
 et mères des époux et les sieurs Joseph Souverain et Joseph  
 Roy ont déclaré ne le savoir, après lecture faite de présent acte,  
 Le Maire Simon  
 Bertrand Auguste  
 Beignoux Jean



naissances à nous remis sous forme d'extraits, et l'attestant, fils majeur  
 et légitime de Jacques Séroux, aussi Cultivateur et de Marie Cronet  
 sans profession, demeurant tous trois ensemble au chef-lieu de la  
 dite Commune de Sainte-Gemme, et Julien-Marie Simon  
 sans profession, âgé de dix-neuf ans, né en cette Commune le quinze  
 Décembre mil huit cent cinquante-huit ainsi que le constate son  
 acte de naissance inscrit sur les registres de l'état Civil. Déposé  
 en nos archives communales, fille mineure et légitime de François  
 Simon, Cultivateur et de Marie Auger, sans profession demeurant  
 tous ensemble au village des Bordes, en cette Commune. Lesquels  
 assistés de leurs pères et mères ici présents et consentant, nous ont requis  
 de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les  
 publications ont été faites tant en cette Commune qu'en celle de  
 Sainte-Gemme les deux dimanches consécutifs vingt-quatre et  
 trente et un mars dernier, sans qu'il soit survenu d'opposition,  
 ainsi que les constate, pour la Commune de Sainte-Gemme les  
 certificats délivrés en deux formes et l'attestant. Faisant droit à leur  
 requête après avoir reçu des parties contractantes la déclaration  
 qu'il n'a point été fait de contrat de mariage entre elles et avoir  
 donné lecture: 1. Des actes de naissance des futurs époux; 2. Du  
 certificat de publication et de non opposition délivré à la Mairie  
 de Sainte-Gemme le treize avril courant, et 3. Du chapitre  
 six du code civil intitulé: Du Mariage. Nous avons demandé  
 au futur époux et à la future épouse, s'ils veulent se prendre pour  
 mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément  
 et affirmativement nous déclarons publiquement au nom de la  
 loi que Louis-Eugène Séroux et Julien-Marie Simon sont  
 unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en  
 présence de Auguste Bertrand, tonnelier, âgé de vingt-quatre  
 ans, demeurant au Bourg de Sainte-Gemme, cousin de l'époux.

N<sup>o</sup> 2  
 Dubois  
 Jules  
 et  
 Ledoux  
 Marie Eugénie

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois du mois de février à dix heures du matin par devant Nous, Désiré Guenprier, Maire, Officier de l'Etat civil de la commune d'Arpheuilles, canton de Châtillon département de l'Indre, sont comparus publiquement en la Maison commune Dubois Jules

Célibataire  
 âgé de vingt-quatre ans, né à St Genou département de l'Indre le trente mai mil huit cent soixante dix profession de menuisier demeurant à St Genou département de l'Indre fils mineur de Henri Silvain Dubois ici présent et subsistant profession de menuisier demeurant à St Genou et de Jeanne Marie Moreau, décédée à St Genou profession le vingt demeurant dix-huit cent soixante onze

Et Ledoux Marie Eugénie, célibataire âgée de seize ans, née à Arpheuilles département de l'Indre le douze Janvier mil huit cent soixante dix sans profession demeurant à Arpheuilles département de l'Indre fille mineure de Louis Eugène Ledoux, chef au mariage par acte notarié profession de journaliste demeurant à St Genou département de l'Indre et de Julie Marie Silvain ici présente et consentante profession de son profession demeurant à Arpheuilles

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Arpheuilles et à St Genou les dimanches trois et dix février courant, et à St Genou les dimanches dix et dix-sept du même mois.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après nous être assuré du consentement de leurs ascendants et après avoir donné lecture

1<sup>o</sup> de toutes les pièces produites à l'appui du présent acte savoir: de l'acte de naissance de l'époux; de l'acte de naissance de l'épouse; de l'acte de décès de Marie Moreau mère de l'époux; des certificats de publications à St Genou et à St Genou et du consentement du père de l'époux passé devant M<sup>o</sup> Désiré, notaire à Châteauneuf, le cinq février courant et enregistré



2° du chapitre 6, titre 5, du Code civil intitulé: du Mariage,  
 Nous avons demandé au futur Epoux et à la future Epouse s'ils veulent se  
 prendre pour Mari et Femme; chacun d'eux ayant répondu affirmativement et  
 affirmativement; nous avons déclaré: au nom de la loi que Jules et Hedoue Marie Eugenie

étaient unis par le mariage.

Interpellés de répondre si Oui ou Non il a été fait un Contrat de mariage,  
 les Epoux ont répondu que non

De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Crepin Paul  
Coudin de l'epoux  
 âgé de vingt-trois ans profession mason  
 demeurant à Clignis  
 de Bruneau, Louis, oncle de l'epoux  
 âgé de cinquante-un ans profession mason  
 demeurant à Clignis  
 de Simon Pierre, grand oncle de l'epouse  
 âgé de soixante-huit ans profession cultivateur  
 demeurant en la Commune de Sarluay  
 et de Parabeau, Felix, grand oncle de l'epouse  
 âgé de soixante-quatre ans profession cultivateur  
 demeurant à St Germain.

Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont  
 signé, sauf les témoins Bruneau et  
Thiron qui ont dit ne le savoir.

Hedoue Eugénie Dubois Jules  
J. Crepin Parabeau Le Maire  
Dreois Marie Simon D. Guingy